

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LA COMPAGNIE BIG UP POUR LE SPECTACLE "ETRE SURYA"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire de coproductions suite à l'obtention de la labellisation du théâtre l'Eclat en « Scène conventionnée d'intérêt national Arts, Enfance et Jeunesse »,

**Le Maire décide** de signer un contrat de coproduction avec la compagnie Big Up domiciliée 8 rue Germaine Tillon 14000 CAEN pour une coproduction sur le spectacle « Etre Surya » pour un montant de 5.000 €.

Fait à Pont-Audemer, le 15 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

